



CELLULE DE COORDINATION AVEC LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

17 MARS 2020

Synthèse des informations transmises aux organismes communautaires par le service régional des activités communautaires et de l’itinérance ainsi que la Direction régionale de Santé publique de Montréal.

Sujets	Informations
<p>Informations COVID-19</p>	<p>À la population : http://santemontreal.ca/coronavirus Aux professionnels : https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/coronavirus-covid-19/maladie-a-coronavirus/</p> <p>Pour toutes questions spécifiques en lien avec le Coronavirus ou si vous avez de la toux ou de la fièvre: 1-877-644-4545</p> <p>La meilleure protection contre la COVID-19 consiste à appliquer en tout temps les mesures d’hygiène des mains et l’étiquette respiratoire. Ces mesures sont disponibles en français et en anglais sur le Portail Santé Montréal.</p> <p>Affiche : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-F-on-se-protege.pdf</p> <p>Si vous n’arrivez pas à ouvrir le lien ci-dessus, veuillez le copier sur la barre de votre navigateur internet</p> <div data-bbox="483 1335 1370 1797" data-label="Image"> </div> <p>https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/?utm_source=print&utm_medium=print&utm_campaign=coronavirus_2020</p>

Mesures universelles	Document à venir
Lignes de communication	Deux conférences téléphoniques auront lieu les mardis et jeudis avec les représentants des regroupements des organismes communautaires et des coordonnateurs territoriaux
	Les organismes communautaires doivent transmettre leurs questions à l'adresse suivante serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
	Dans l'objet du courriel soyez précis, svp inscrire COVID-19 et le sujet (Ex report AGA, manque de ressources, besoin de consignes, etc...)
	Après chaque conférence téléphonique, nous acheminerons par écrit toutes les informations transmises lors de la conférence téléphonique et ce, à l'ensemble des partenaires du réseau communautaire.
Services essentiels	Sécurité alimentaire Hébergement
Fermeture d'organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de consignes de fermer les organismes • C'est une décision de l'organisme • Respect des orientations et consignes gouvernementales en lien avec les mesures d'hygiène et la distanciation sociale
	Si l'organisme considère qu'il offre un service essentiel, mais qu'il doit ajuster son offre de services et que cet ajustement a un impact significatif nous souhaitons être informé via l'adresse suivante : serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
	Si des ressources sont fermées et que les ressources humaines sont disponibles, nous devons réfléchir à une mesure alternative de collaboration.
Sécurité alimentaire	Nous sommes en lien avec la ville de Montréal et Moisson Montréal. Une rencontre est prévue dans les prochaines heures. Nous vous tenons informé.
Besoin de matériel	Les coordonnateurs territoriaux nous ont informés qu'ils sont à répertorier les besoins des organismes communautaires. Nous ferons l'inventaire et vous transmettrons les précisions dès que possible.
Accès aux garderies pour du personnel des organismes communautaires offrant des services essentiels	<p>Nous avons transmis cette demande aux autorités. Bien que nous n'ayons pas reçu de consignes précises à cet effet, les intervenants du réseau communautaire ont rempli le formulaire ci-joint et ont obtenu une place. https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/?utm_source=print&utm_medium=print&utm_campaign=coronavirus_2020</p> <p>Cliquer par la suite sur « mesures prises par le gouvernement » et choisir « Réseau de l'enseignement et des services de garde ».</p> <p>Si toutefois, l'inscription est refusée, veuillez nous en faire part par courriel à l'adresse suivante du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal: siu-rh@ssss.gouv.qc.ca</p>

Report AGA	<p>Consigne acheminée le 13 mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les assemblées générales annuelles (AGA) qui doivent avoir lieu d'ici le 31 mars pourront être reportées à une date ultérieure sans pénalité;• Les organismes doivent informer le Service régional par retour de courriel qu'ils repoussent leur AGA et fournir avant le 31 mars 2020 une nouvelle date pour celle-ci. Cette date devra figurer à l'intérieur des 6 mois suivant la fin de l'exercice financier de l'organisme, soit d'ici le 30 juin 2020 comme le prescrit la Loi sur les compagnies;• Les organismes, qui ont déjà tenu leur AGA et dont les documents sont prêts, peuvent nous les transmettre comme à l'habitude à l'adresse suivante : <p style="text-align: center;">Service régional des activités communautaires et de l'itinérance 471, rue de l'Église, Montréal, QC, H4G 2M6</p>
-------------------	--

20200317_préparé par Hélène Laflamme_CCSMTL